



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réforme

Question écrite n° 115353

Texte de la question

M. Jean-Pierre Decool attire l'attention de Mme la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur l'incidence de la réforme de la fiscalité du patrimoine sur certains retraités. Certaines personnes âgées doivent, malgré une retraite faible, payer des impôts très élevés sur leurs revenus patrimoniaux. En effet, dans certaines professions libérales, l'épargne a été investie dans des terres ou des immeubles, afin de conforter les retraites. Ainsi, alors que durant leurs activités, ils ont payé l'impôt sur le revenu ; à la retraite, c'est leur épargne qui est fortement imposable. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer s'il ne serait pas plus juste de tenir compte de la taxation des revenus fonciers dans le calcul du montant des rentes desdits retraités.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Decool](#)

Circonscription : Nord (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115353

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2011, page 7942

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)